

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

#### I - CONTEXTE GENERAL

Dans le contexte national actuel des finances des collectivités et établissements, la Communauté de communes La Domitienne et ses communes membres subissent les contraintes liées à la maîtrise des charges de fonctionnement et aux mesures de redressement des finances publiques qui pèsent sur les recettes.

La Communauté de communes La Domitienne est composée de huit communes qui comptent en 2025, 29 758 habitants, population INSEE (29 520 habitants en 2024, soit + 0.81 %) et une population DGF de 31 907 habitants dont 2 791 résidences secondaires.

#### II - LE NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE, DE L'EPARGNE NETTE ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

CA 2025									
Libellé	BP	GDMA	Eau	Assainissement	Port	Gemapi	Via Europa	Saint Aubin	Total
Produits de fonctionnement courant	12 973 217	8 668 400	564 126	992 568	660 918	428 977	11 251	0	24 299 457
Charges de fonctionnement courant	10 009 541	7 526 720	246 989	563 176	574 372	309 295	64 222	8 747	19 303 062
<b>Excédent brut courant (EBC)</b>	<b>2 963 676</b>	<b>1 141 679</b>	<b>317 137</b>	<b>429 392</b>	<b>86 545</b>	<b>119 682</b>	<b>-52 971</b>	<b>-8 747</b>	<b>4 996 395</b>
<b>Solde exceptionnel large</b>	<b>-1 405 344</b>	<b>-48 029</b>	<b>38 985</b>	<b>-7 634</b>	<b>-12 070</b>	<b>0</b>	<b>-296 661</b>	<b>0</b>	<b>-1 730 753</b>
Produits exceptionnels larges	274 918	600	38 985	417 804	1 046	0	0	0	733 353
Charges exceptionnelles larges	1 680 262	48 629	0	425 438	13 116	0	296 661	0	2 464 106
<b>Epargne de gestion (EG)</b>	<b>1 558 332</b>	<b>1 093 650</b>	<b>356 122</b>	<b>421 758</b>	<b>74 475</b>	<b>119 682</b>	<b>-349 632</b>	<b>-8 747</b>	<b>3 265 640</b>
Intérêts	212 261	30 441	39 579	65 468	4 017	0	35 695	0	387 461
<b>Epargne brute (EB)</b>	<b>1 346 071</b>	<b>1 063 210</b>	<b>316 543</b>	<b>356 290</b>	<b>70 458</b>	<b>119 682</b>	<b>-385 327</b>	<b>-8 747</b>	<b>2 878 180</b>
Capital	495 515	113 529	36 348	277 410	10 473	0	94 444	0	1 027 719
<b>Epargne nette (EN)</b>	<b>850 556</b>	<b>949 681</b>	<b>280 195</b>	<b>78 881</b>	<b>59 985</b>	<b>119 682</b>	<b>-479 771</b>	<b>-8 747</b>	<b>1 850 461</b>
Stock de dette au 31.12.2025	7 466 175	1 605 917	1 418 436	2 156 476	152 497	0	944 445	0	13 743 946
Capacité de désendettement en années	5,55	1,51	4,48	6,05	2,16	so	-2,45	0	4,78

#### III - LE NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION ET PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

IMPOTS MENAGES		
TAXE	TAUX	PRODUITS 2025
TH RS	10,78%	371 073,00 €
TFNB	3,29%	34 241,00 €
TEOM	20,40%	6 781 950,00 €
GEMAPI		302 354,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 489 618,00 €</b>

IMPOTS DES ENTREPRISES		
TAXE	TAUX ET COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	PRODUITS 2025
CFE	30,18%	3 162 195,00 €
TASCOM	1,20	323 712,00 €
IFER		171 305,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 657 212,00 €</b>

#### **IV - LES RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL**

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 29 758 habitants :

Communauté de communes La Domitienne	€ / hab.
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	343,50
Recettes réelles de fonctionnement / Population	447,83
Produit des impositions directes / Population	122,73
Dépenses d'équipement brut / Population	13,38
En cours de la dette / Population	250,90
DGF / Population	41,66

**Dépenses réelles de fonctionnement / Population et Recettes réelles de fonctionnement / Population** : ces ratios permettent de définir la ressource dont dispose la Communauté de communes La Domitienne.

**Produits des impositions directes / Population** : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable.

**Dépenses d'équipement brut / Population** : ce ratio mesure l'effort d'équipement.

**Encours de la dette / Population** : indicateur permettant d'effectuer des comparaisons de l'encours de la dette.

**DGF / Population** : il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de l'établissement.

## V - LES BUDGETS

### LE BUDGET PRINCIPAL

#### Compte administratif 2025 du budget Principal

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	11 902 117,09 €	13 458 957,29 €	1 556 840,20 €
Section d'investissement	1 273 668,52 €	3 402 408,76 €	2 128 740,24 €
<b>Total du budget</b>	<b>13 175 785,61 €</b>	<b>16 861 366,05 €</b>	<b>3 685 580,44 €</b>

#### En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 1 556 840,20 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 0,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 1 556 840,20 €.

#### En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 2 128 740,24 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 6 447 555,30 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 8 576 295,54 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 2 905 804,22 €.

Le solde de la section d'investissement de l'exercice 2025 est donc de 5 670 491,32 €.

### 1 - La section de fonctionnement

#### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
011.	Charges à caractère général	1 286 057,86 €	1 333 853,27 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 827 035,77 €	3 154 919,63 €
014.	Atténuations de produits	4 866 297,28 €	4 485 995,34 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 051 708,66 €	1 680 315,70 €
65.	Autres charges de gestion courante	1 010 125,39 €	1 034 772,46 €
66.	Charges financières	256 074,19 €	212 260,69 €
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	66 184,79 €	0,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>13 363 483,94 €</b>	<b>11 902 117,09 €</b>

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à 1 333 853,27 €, et présente une augmentation de 47 795,41 € (+ 3,72 %) due principalement à l'adhésion au Pacte territorial Hérault Rénov' (25 000,00 €), aux travaux de curage des noues de la ZAE Via Europa (19 682,35 €) ainsi qu'à l'augmentation annuelle des contrats de prestations de services.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** augmente de 327 883,86 € (+ 11,60 %) pour s'établir à **3 154 919,63 €**. La progression des charges de personnel s'explique notamment par l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL (+ 3 points), les recrutements d'un chargé de mission en économie circulaire en année pleine, d'une assistante à la direction générale, d'une assistante de gestion, administratif et de direction au PDT et d'un chargé de mission SIG, ainsi que le versement d'une prime de 600,00 € à l'ensemble des agents.

**Chapitre 014 - Atténuations de produits** diminue de 380 301,94 € (- 7,82 %) pour s'établir à **4 485 995,34 €**. Il s'agit des reversements aux communes membres de l'EPCI avec l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versée dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, ainsi que l'ensemble des reversements de l'établissement au profit de l'Etat au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). En 2025, l'établissement n'a pas reversé à l'Etat de fraction de TVA perçue pour compenser les pertes de TH (- 25 129,00 €) ou de CVAE (- 9 913,00 €). Le reversement à l'Office du Tourisme de la taxe de séjour est en diminution de 345 259,94 € en 2025 par rapport à l'exercice 2024 qui avait encaissé des reversements exceptionnels.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** diminue de 1 371 392,96 € (- 44,94 %) pour s'établir à **1 680 315,70 €**. Ce chapitre concerne l'amortissement et les cessions des biens. Cette variation correspond à la cession exceptionnelle en 2024 du terrain de la ZAE de Saint Aubin, entre le budget Principal et le budget annexe (- 1 546 536,38 €) et à l'augmentation des dotations aux amortissements des biens pour 175 089,42 € à la suite du travail de mise à jour d'une partie de l'inventaire.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est constaté à hauteur de **1 034 772,46 €** et augmente de 24 647,07 € (+ 2,44 %). Cette variation est liée notamment à l'admission en non-valeur en 2025 de titres émis à l'encontre de la société CARVALHO pour un montant de 66 184,79 €, alors que les subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit privé versées en 2025 n'ont pas supporté de régularisation au titre d'exercices antérieurs (- 15 000,00 €), que la charge de la fourrière animale et de la fête de la transhumance a été transférée au chapitre 011 (- 14 300,00 €) et que la contribution appelée par le Pôle Aéroportuaire Béziers Cap d'Agde a diminué de 10 526,25 €.

**Chapitre 66 - Charges financières** diminue de 43 813,50 € (- 17,11 %) pour s'établir à **212 260,69 €**. Cette diminution est liée aux écritures de régularisation des Intérêts Courus Non Echus.

**Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations** s'établit à **0,00 €**. Aucune provision n'a été réalisée au cours de l'exercice 2025.

## 1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
013.	Atténuations de charges	14 089,78 €	53 423,41 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 013,20 €	132 533,16 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 058 430,48 €	1 205 226,82 €
73.	Impôts et taxes	4 328 907,00 €	4 354 660,00 €
731.	Fiscalité locale	5 274 314,49 €	5 092 345,62 €
74.	Dotations et participations	2 244 400,35 €	2 259 151,43 €
75.	Autres produits de gestion courante	133 174,19 €	86 699,24 €
76.	Produits financiers	12 588,00 €	0,00 €
77.	Produits spécifiques	1 546 401,40 €	9 927,00 €
78.	Reprise sur amort., dépréciations et provisions	0,00 €	264 990,61 €
<b>Total recettes</b>		<b>14 661 318,89 €</b>	<b>13 458 957,29 €</b>

**Chapitre 013 - Atténuations de charges** s'établit à 53 423,41 €, en hausse de 39 333,63 € (+ 279,16 %). Ce chapitre concerne les remboursements sur les rémunérations des agents en arrêt de longue maladie ou maladie de longue durée.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à 132 533,16 €, soit une hausse de 83 519,96 € (+ 170,40 %). Cette augmentation s'explique par la mise en conformité entre la Communauté de communes la Domitienne et le Service de Gestion Comptable (SGC) des amortissements des subventions d'équipement perçues.

**Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** s'établit à 1 205 226,82 €, en hausse de 146 796,34 € (+ 13,87 %). L'augmentation provient principalement de la hausse des coûts de mutualisation calculés à partir du compte administratif de l'exercice 2024 et des remboursements des frais de mise à disposition de personnel refacturés aux budgets annexes ou à des tiers.

**Chapitre 73 - Impôts et taxes** s'établit à 4 354 660,00 €, en hausse de 25 753,00 € (+ 0,59 %) en 2025.

Evolution des produits "Impôts et taxes"				
	CA 2024	CA 2025	En €	En %
FPIC	323 728,00 €	323 578,00 €	-150,00 €	-0,05%
Fraction de compensation TH	2 883 176,00 €	2 890 918,00 €	7 742,00 €	0,27%
Fraction de compensation CVAE	1 122 003,00 €	1 129 584,00 €	7 581,00 €	0,68%
Rôle supplémentaire de TVA	0,00 €	10 580,00 €	10 580,00 €	
<b>Total</b>	<b>4 328 907,00 €</b>	<b>4 354 660,00 €</b>	<b>25 753,00 €</b>	<b>0,59%</b>

Dans ce chapitre, figurent la part communautaire du FPIC d'un montant de 323 578,00 € qui présente une diminution de 150,00 €, les versements au titre des fractions de TVA pour la compensation de la perte de TH et de CVAE, qui augmentent respectivement de 7 742,00 € et 7 581,00 € ainsi que les rôles supplémentaires de TVA pour un montant de 10 580,00 €.

Chapitre 731 – Fiscalité locale s'établit à 5 092 345,62 €, en baisse de 181 968,87 € (- 3,45 %) en 2025.

#### Fiscalité économique

Evolution des produits de fiscalité				
	CA 2024	CA 2025	En €	En %
CFE	3 175 660,00 €	3 162 195,00 €	-13 465,00 €	-0,42%
IFER	159 168,00 €	171 305,00 €	12 137,00 €	7,63%
TASCOM	494 534,00 €	323 712,00 €	-170 822,00 €	-34,54%
Taxe de séjour	866 936,49 €	744 408,62 €	-122 527,87 €	-14,13%
TEIT-LD	0,00 €	22 414,00 €	22 414,00 €	
Rôle supp. IFER	0,00 €	14 258,00 €	14 258,00 €	
<b>Total</b>	<b>4 696 298,49 €</b>	<b>4 438 292,62 €</b>	<b>-258 005,87 €</b>	<b>-5,49%</b>

Ces recettes sont en baisse de 258 005,87 € en 2025. Le produit de la TASCOM présente un recul de 170 822,00 € en raison de la correction d'erreurs de calcul de l'impôt par l'Etat en 2023 et 2024. La taxe de séjour au profit de la Communauté de communes La Domitienne affiche une diminution de 122 527,87 € car certains professionnels du tourisme n'ont pas acquitté la taxe due en 2025. Le produit de la CFE diminue en raison d'un recul des bases taxées.

#### Fiscalité ménages

Evolution des produits de fiscalité				
	CA 2024	CA 2025	En €	En %
TH RS	445 266,00 €	371 073,00 €	-74 193,00 €	-16,66%
TFNB	37 928,00 €	34 241,00 €	-3 687,00 €	-9,72%
TAFNB	80 530,00 €	84 818,00 €	4 288,00 €	5,32%
Rôle supp.	14 292,00 €	163 921,00 €	149 629,00 €	1046,94%
<b>Total</b>	<b>578 016,00 €</b>	<b>654 053,00 €</b>	<b>76 037,00 €</b>	<b>13,15%</b>

L'augmentation s'explique par l'encaissement de rôles supplémentaires pour les taxes principales et annexes (contribuables omis ou insuffisamment imposés l'année antérieure), en forte hausse (+ 149 629,00 €), qui compense la baisse des produits de fiscalité des ménages en 2025 (- 73 592,00 €), en raison des dernières rectifications des bases de calcul de la THRS, après les erreurs de déclaration des particuliers lors de la mise en œuvre de l'obligation de déclaration via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers ».

Chapitre 74 - Dotations et participations s'établit à 2 259 151,43 €, en hausse de 14 751,08 € (+ 0,66 %), et comprend la dotation d'intercommunalité pour 805 086,00 € qui augmente de 115 298,00 €, la dotation de compensation des groupements de communes à hauteur de 434 572,00 € en diminution de 16 375,00 €, les allocations compensatrices versées par l'Etat en compensation des exonérations de CFE et TH pour 503 350,00 €, en baisse de 88 633,00 € en raison de la diminution des bases.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'établit à 86 699,24 €, en baisse de 46 474,95 € (- 34,90 %). Il concerne notamment les redevances d'occupation de la Maison de l'Économie par le RLI Les Sablières, les produits de prestations de services et des remboursements.

divers. En 2025, la diminution de ce chapitre s'explique principalement par la baisse de la perception de loyer ainsi qu'une régularisation exceptionnelle de rattachements, due aux modifications de certaines imputations après l'adoption de la nomenclature M57 sur l'exercice 2024.

**Chapitre 76 - Produits financiers** s'établit à **0,00 €**, soit une diminution de 12 588,00 € par rapport à 2024, car le produit perçu en 2024 au titre de remboursement de travaux est imputé à un chapitre différent en 2025.

**Chapitre 77 - Produits spécifiques** s'établit à **9 927,00 €**, soit une diminution de 1 536 474,40 €, le transfert d'un terrain du budget Principal au budget annexe « Saint Aubin », ayant été réalisé en 2024.

**Chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions** s'établit à **264 990,61 €**. Ce montant correspond aux reprises des provisions constituées l'une en 2016, pour un montant de 198 805,82 € dans le cadre d'un contentieux engagé par la société « ZAMENHOF », l'autre en 2023 pour 66 184,79 €, pour faire face au risque d'impayé des titres émis à l'encontre de la société « CARVALHO ». La créance détenue à l'encontre de cette société ne pouvant plus faire l'objet d'un recouvrement, elle fait l'objet d'une admission en non-valeur du même montant.

## 2 - La section d'investissement

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 013,20 €	132 533,16 €
041.	Opérations patrimoniales	0,00 €	107 470,01 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	564 424,11 €	495 514,50 €
20.	Immobilisations incorporelles	146 656,22 €	129 210,81 €
204.	Subventions d'équipement versées	275 403,35 €	139 972,33 €
21.	Immobilisations corporelles	590 964,39 €	199 085,73 €
23.	Immobilisations en cours	38 347,50 €	69 881,98 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 664 808,77 €</b>	<b>1 273 668,52 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **132 533,16 €**, en hausse de 83 519,96 € (+ 170,40 %), Ce chapitre est en corrélation avec les recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement. L'augmentation s'explique par la régularisation de subventions qui n'avaient pas fait l'objet d'amortissement.

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** s'établit à **107 470,01 €**. Ce chapitre concerne l'intégration de frais d'études et d'insertion à un bien de l'inventaire. Il est en corrélation avec les recettes d'ordre inversement inscrites au chapitre 041 pour permettre la sortie de ces frais de l'inventaire par leur intégration au bien final.

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** s'établit à **495 514,50 €**, en baisse de **68 909,61 €** (- 12,21 %), conformément au plan de désendettement du budget.

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** s'établit à **129 210,81 €**, en baisse de **17 445,41 €** (- 11,90 %), comprend notamment l'acquisition de logiciels, les études de faisabilité de construction d'une piscine intercommunale, l'accompagnement à la réalisation d'un plan d'action pour le Plan Alimentaire Territorial, l'élaboration du Plan Vélo et le Programme Local de l'Habitat.

**Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** s'établit à **139 972,33 €**, en baisse de **135 431,02 €** (- 49,18 %) et concerne les participations de la Communauté de communes La Domitienne au financement des opérations de réhabilitation de l'habitat (PIC, opérations façades et logements sociaux publics) et l'aide à l'immobilier d'entreprise. La variation s'explique par les différés des réalisations des projets subventionnés.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** s'établit à **199 085,73 €**, en baisse de **391 878,66 €** (- 66,31 %) et concerne notamment des travaux d'étanchéité de la toiture, la pose de panneaux photovoltaïques et l'équipement d'un système de climatisation pour la Maison de l'Economie, la restauration d'espaces naturels sur les sites Natura 2000, l'achat de matériel informatique ou encore l'achat d'un véhicule électrique et d'un fourgon navette pour les médiathèques.

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours** s'établit à **69 881,98 €**, en hausse de **31 534,48 €** (+ 82,23 %) et concerne des travaux en cours sur la requalification de la ZA la Mouline et du site nodal du Malpas ainsi que le projet d'extension du siège.

L'ensemble des chapitres 20, 204, 21 et 23 est réparti selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - DEPENSES / OPERATIONS		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 013,20 €	132 533,16 €
OPFI.	Opérations financières	49 013,20 €	132 533,16 €
041.	Opérations patrimoniales	0,00 €	107 470,01 €
OPFI.	Opérations financières	0,00 €	107 470,01 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	564 424,11 €	495 514,50 €
OPFI.	Opérations financières	564 424,11 €	495 514,50 €
20.	Immobilisations incorporelles	146 656,22 €	129 210,81 €
OPNI.	OPERATION NON INDIVIDUALISEE	49 759,10 €	21 082,21 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	722,40 €	0,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	33 174,72 €	13 982,60 €
118.	PCAET	10 230,00 €	17 655,00 €
133.	SURELEVATION SIEGE	0,00 €	864,00 €
135.	PISCINE INTERCOMMUNALE	0,00 €	27 588,00 €
138.	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	0,00 €	18 249,00 €
142.	INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE	0,00 €	5 424,00 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	0,00 €	864,00 €
60.	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	43 500,00 €	23 502,00 €
92.	LES SABLIERES	9 270,00 €	0,00 €
204.	Subventions d'équipement versées	275 403,35 €	139 972,33 €
105.	LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	97 000,00 €	0,00 €
115.	PIG HABITAT	70 365,00 €	44 865,00 €
131.	REQUALIF. DEVANTURES LOCAUX D'ACTIVITES	2 779,35 €	5 246,77 €
132.	AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	36 000,00 €	36 511,50 €
136.	OPERATION FACADES	69 259,00 €	50 700,00 €
87.	GAL VIA DOMITIA	0,00 €	2 649,06 €
21.	Immobilisations corporelles	590 964,39 €	199 085,73 €
OPNI.	Opération non individualisée	84 894,32 €	89 813,19 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	3 360,00 €	9 228,00 €
100.	PARC BALAYEUSES	240 094,61 €	0,00 €
102.	OUTILLAGES ET MATERIEL ATELIERS TECHNIQUES	9 015,94 €	8 162,61 €
106.	PARC INFORMATIQUE	21 914,77 €	18 591,18 €
114.	MATERIEL STATION CARBURANT	1 320,00 €	0,00 €
118.	PCAET	130,00 €	286,00 €
119.	HYGIENE ET SECURITE	0,00 €	221,72 €
12.	ZA VIA EUROPA	89 654,60 €	0,00 €
123.	ROUDIGOU	13 429,85 €	0,00 €
124.	REQUALIF. ZONE LOGISTIQUE MONTADY-COLOMBIERS	442,20 €	0,00 €
126.	MAILLASSOLE - MOULINE	34 564,13 €	5 635,66 €
139.	EXTENSION SAINT AUBAIN	22 042,40 €	0,00 €
20.	GEOLOCALISATION VEHICULES	0,00 €	5 217,80 €
23.	SIEGE	5 567,84 €	0,00 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	40 112,35 €	53 572,51 €
82.	INFORMATISATION BIBLIOTHEQUES	20 618,37 €	5 363,06 €
88.	LUDOTHEQUE	3 803,01 €	0,00 €
92.	LES SABLIERES	0,00 €	2 994,00 €
23.	Immobilisations en cours	38 347,50 €	69 881,98 €
101.	CAVE OENOTOURISTIQUE MARAUSSAN	0,00 €	15 000,00 €
126.	MAILLASSOLE - MOULINE	0,00 €	16 428,00 €
133.	SURELEVATION SIEGE	0,00 €	13 436,98 €
137.	EXT. VIARGUES	12 960,00 €	0,00 €
23.	SIEGE	25 387,50 €	9 405,00 €
93.	SITE NODAL MALPAS	0,00 €	15 612,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 664 808,77 €</b>	<b>1 273 668 52 €</b>

## 2.2 - Les recettes d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 051 708,66 €	1 680 315,70 €
041.	Opérations patrimoniales	0,00 €	107 470,01 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 177 180,96 €	1 520 236,02 €
13.	Subventions d'investissement	240 471,23 €	94 387,03 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	0,00 €
Total Recettes		6 469 360,85 €	3 402 408,76 €

**Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **1 680 315,70 €**, en baisse de 1 371 392,96 € (- 44,94 %). Ce chapitre est en corrélation avec les dépenses d'ordre de fonctionnement et concerne l'amortissement et les cessions des biens. La variation correspond à la cession exceptionnelle en 2024 du terrain de la ZAE de Saint Aubin, entre le budget Principal et le budget annexe (- 1 546 536,38 €) et à l'augmentation des dotations aux amortissements des biens pour 175 089,42 € à la suite du travail de mise à jour d'une partie de l'inventaire.

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** s'établit à **107 470,01 €**. Ce chapitre est en corrélation avec les dépenses d'ordre d'investissement inscrites au chapitre 041 pour la sortie des frais d'études et d'insertion de l'inventaire par leur intégration au bien final.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** s'établit à **1 520 236,02 €**, en hausse de 343 055,06 € (+ 29,14 %), due notamment à l'augmentation des excédents de fonctionnement capitalisés 1 444 861,68 € (+ 335 412,14 €), du reversement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (+ 15 612,13 €).

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** s'établit à **94 387,03 €**, en baisse de 146 084,20 € (- 60,75 %). Il s'agit notamment de subventions reçues :

- du Conseil Régional pour l'opération façades (34 352,50 €) ;
- du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'Aude pour la création de services numériques aux usagers (3 000,00 €) ;
- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'achat d'une véhicule navette et de chariots pour les médiathèques (15 362,30 €) ;
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au titre du Fonds Vert 2025 ;
- de l'Agence de l'eau au titre du Fonds Vert 2024 ;
- du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique pour l'achat d'un bureau assis-debout.

Ce chapitre regroupe également les participations aux travaux d'aménagement d'entrée de parcelle par des propriétaires privés (12 588,00 €) ainsi que le remboursement par le Conseil Départemental de l'Hérault de la moitié des travaux réalisés sur le réseau d'assainissement du Domaine des Sablières.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** s'établit à **0,00 €**. Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2025.

Les recettes d'investissement sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - RECETTES - CHAPITRES / OPERATIONS		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 051 708,66 €	1 680 315,70 €
OPFI.	Opérations financières	3 051 708,66 €	1 680 315,70 €
041.	Opérations patrimoniales	0,00 €	107 470,01 €
OPFI.	Opérations financières	0,00 €	107 470,01 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 177 180,96 €	1 520 236,02 €
OPFI.	Opérations financières	1 177 180,96 €	1 520 236,02 €
13.	Subventions d'investissement	240 471,23 €	94 387,03 €
OPNI.	Opération non individualisée	101 662,09 €	43 114,53 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	0,00 €	12 588,00 €
12.	ZA VIA EUROPA	32 427,87 €	0,00 €
123.	ROUDIGOU	11 669,40 €	0,00 €
124.	REQUALIF. ZONE LOGISTIQUE MONTADY-COLOMBIERS	275,12 €	0,00 €
126.	MAILLASOLE - MOULINE	7 524,33 €	0,00 €
136.	OPERATION FACADES	37 633,14 €	34 352,50 €
138.	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	23 907,48 €	0,00 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	10 979,28 €	0,00 €
82.	INFORMATISATION BIBLIOTHEQUES	0,00 €	3 000,00 €
86.	LAEP	3 125,52 €	0,00 €
88.	LUDOTHEQUE	11 267,00 €	0,00 €
92.	LES SABLIERES	0,00 €	1 332,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	0,00 €
OPFI.	Opérations financières	2 000 000,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>6 469 360,85 €</b>	<b>3 402 408,76 €</b>

## LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

### **Compte administratif 2025 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés**

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	8 191 933,75 €	8 724 384,17 €	532 450,42 €
Section d'investissement	968 604,97 €	1 558 471,80 €	589 866,83 €
<b>Total du budget</b>	<b>9 160 538,72 €</b>	<b>10 282 855,97 €</b>	<b>1 122 317,25 €</b>

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 532 450,42 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 500 000,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 1 032 450,42 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 589 866,83 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 4 113 229,67 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 4 703 096,50 €.

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 458 663,36 €.

Le solde de la section d'investissement de l'exercice 2025 est de 4 244 433,14 €.

## 1 - La section de fonctionnement

### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
011.	Charges à caractère général	3 311 185,28 €	3 632 282,07 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 595 410,37 €	2 932 481,26 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	546 373,26 €	586 143,80 €
65.	Autres charges de gestion courante	466 447,37 €	961 957,16 €
66.	Charges financières	36 241,31 €	30 440,54 €
67.	Charges spécifiques	381,02 €	8 176,64 €
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	4 212,83 €	40 452,18 €
<b>Total dépenses</b>		<b>6 960 251,44 €</b>	<b>8 191 933,65 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** enregistre une augmentation de 321 096,79 € (+ 9,70 %), atteignant ainsi un montant total de **3 632 282,07 €**. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du coût du traitement des ordures ménagères et l'application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), la hausse des dépenses liées à l'assurance, à l'entretien et à la réparation de la flotte de véhicules.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** augmentent de 337 070,89 € (+ 12,99 %) pour s'établir à **2 932 481,26 €**. Ce chapitre inclut les dépenses liées au personnel, les cotisations à l'assurance ainsi qu'à la médecine du travail. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de trois points, de la création de deux postes d'ambassadeurs du tri et du compostage occupés depuis mai 2025, ainsi que du recrutement de deux contrats aidés en contrat de droit public et d'une assistante de direction à compter du mois d'avril. L'année 2025 compte également un accroissement du remplacement des agents en arrêt de travail (+ 49 927,35 €).

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** enregistre une progression de 39 770,54 € (+ 7,28 %) atteignant ainsi **586 143,80 €**, conformément au plan d'amortissement des biens.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** s'élève à **961 957,16 €** soit une augmentation de 495 509,79 € (+ 106,23 %) principalement en raison de la hausse de la participation aux dépenses de gestion des équipements de la CABEM pour le traitement des ordures ménagères, des ajustements de cette participation pour les exercices antérieurs et des régularisations comptables de rattachements.

**Chapitre 66 - Charges financières** en baisse de 5 800,77 € (- 16,01 %) pour s'établir à **30 440,54 €**, conformément au plan d'extinction de la dette du budget.

**Chapitre 67 - Charges spécifiques** atteint 8 176, 64 € soit une augmentation de 7 795,62 €, due à une régularisation comptable sur l'exercice 2025 pour des titres des exercices précédents à annuler et à ventiler entre les 2 sections.

**Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations** s'établit à 40 452,18 € soit une hausse de 36 239,35 €, correspondant à la provision pour des créances douteuses de plus de deux ans susceptibles de ne pas être recouvrées.

## 1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
013.	Atténuations de charges	88 661,82 €	93 317,48 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 020,50 €	55 384,60 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	790 450,03 €	817 762,80 €
731.	Fiscalité locale	6 558 507,00 €	6 796 481,00 €
74.	Dotations et participations	21 348,03 €	32 732,97 €
75.	Autres produits de gestion courante	513 831,91 €	928 105,32 €
77.	Produits spécifiques	0,00 €	600,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>8 008 819,29 €</b>	<b>8 724 384,17 €</b>

**Chapitre 013 - Atténuations de charges** s'élève à 93 317,48 €, en hausse de 4 655,66 € (+ 5,25 %). Ce chapitre concerne principalement le remboursement des indemnités journalières versées par la caisse d'assurance maladie, l'assurance statutaire du personnel et les aides perçues au titre des contrats aidés.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à 55 384,60 €, soit une augmentation de 19 364,10 € (+ 53,76 %), par rapport à l'exercice précédent, conformément au plan d'amortissement des subventions d'investissement perçues.

**Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** affiche un montant de 817 762,80 €, en hausse de 27 312,77 € (+ 3,46 %) par rapport à 2024. Cette évolution résulte notamment de la progression du volume des reventes de matériaux recyclables et du remboursement par le budget Principal des charges salariales des agents mis à disposition du GDMA.

**Chapitre 731 - Fiscalité locale** s'établit à 6 796 481,00 € soit une augmentation du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 237 974,00 € (+ 3,63 %) liée à l'évolution des bases fiscales.

**Chapitre 74 - Dotations et participations** atteint 32 732,97 €, en hausse de 11 384,94 € (+ 53,33 %). Ce montant inclut la participation de la Communauté de communes Sud Hérault pour l'accès des habitants de Poilhes à la déchèterie de Nissan, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ainsi que la subvention obtenue du Fonds vert dans le cadre des actions de sensibilisation au tri des déchets.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** s'élève à 928 105,32 €, en hausse de 414 273,41 € (+ 80,62 %). Cette progression s'explique par les recettes perçues en 2025 au titre de prestations de soutien au tri plus importantes (+ 75 959,79 €), aux reversements par la Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources

fonctionnement (+ 34 002,65 €), à un remboursement exceptionnel d'un organisme de prestations sociales (+ 24 810,84 €), ainsi qu'aux régularisations comptables des rattachements (+ 280 588,84 €).

**Chapitre 77 – Produits spécifiques** s'établit à **600,00 €**, en hausse de 600,00 € liée à la cession d'une benne à ordures ménagères.

## 2. – La section d'investissement

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 020,50 €	55 384,60 €
041.	Opérations patrimoniales	0,00 €	3 960,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	111 676,12 €	113 528,52 €
20.	Immobilisations incorporelles	60 819,00 €	32 878,00 €
21.	Immobilisations corporelles	1 200 927,92 €	762 853,85 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 409 443,54 €</b>	<b>968 604,97 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **55 384,60 €**, soit une augmentation de 19 364,10 € (+ 53,76 %), par rapport à l'exercice précédent, conformément au plan d'amortissement des subventions d'investissement perçues.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** présente un montant de **3 960,00 €**. Ce chapitre concerne l'intégration de frais d'études et d'insertion à un bien de l'inventaire. Il est en corrélation avec les recettes d'ordre inversement inscrites au chapitre 041 pour permettre la sortie de ces frais de l'inventaire par leur intégration au bien final.

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** affiche un montant de **113 528,12 €** soit une hausse de 1 852,40 € (+ 1,66 %), liée au remboursement du capital des emprunts, conformément au plan d'extinction de la dette du budget.

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** s'établit à **32 878,00 €**, soit une diminution de 27 941,00 €, (-45,94 %). Ce poste concerne principalement les frais d'études relatifs à la mission d'assistance pour la mise en place d'un système informatique embarqué, ainsi que la phase finale des études sur le tri à la source des biodéchets et la réflexion sur la mise en œuvre d'une tarification incitative.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** atteint un montant de **762 853,85 €**, ce qui représente une diminution de 438 074,07 € (- 36,48 %). Ce chiffre englobe les différents projets d'investissements listés dans le tableau ci-dessous.

Les dépenses d'investissement sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

OPERATIONS		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	36 020,50 €	55 384,60 €
OPFI.	OPERATIONS FINANCIERES	36 020,50 €	55 384,60 €
041;	Opérations patrimoniales	0,00 €	3 960,00 €
OPFI.	OPERATIONS FINANCIERES	0,00 €	3 960,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	111 676,12 €	113 528,52 €
OPFI.	OPERATIONS FINANCIERES	111 676,12 €	113 528,52 €
20.	Immobilisations incorporelles	60 819,00 €	32 878,00 €
OPNI.	OPERATION NON INDIVIDUALISEE	58 875,00 €	32 554,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	1 080,00 €	0,00 €
18.	BIODECHETS	0,00 €	324,00 €
20.	GEOLOCALISATION IDENTIFICATION DES BACS	864,00 €	0,00 €
21.	Immobilisations corporelles	1 200 927,92 €	762 853,85 €
OPNI.	OPERATION NON INDIVIDUALISEE	4 020,00 €	7 377,36 €
106.	PARC INFORMATIQUE	13 074,82 €	169,00 €
11.	COMPOSTEURS	29 009,46 €	0,00 €
119.	HYGIENE ET SECURITE	1 661,71 €	5 620,32 €
12.	PARC BOM	661 655,39 €	335 602,58 €
15.	PARC BACS	127 520,54 €	71 213,72 €
16.	POLYBENNE GRUE	243 668,50 €	
17.	PARC BORNES TRI	49 680,00 €	23 160,00 €
18.	BIODECHETS	0,00 €	69 863,39 €
20.	GEOLOCALISATION	0,00 €	174 667,00 €
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	17 127,70 €	5 358,00 €
30.	AMELIORATION EQUIPEMENTS DECHETERIES	12 975,00 €	3 679,79 €
31.	DECHETERIES	0,00 €	2 107,20 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	40 534,80 €	64 035,49 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 409 443,54 €</b>	<b>968 604,97 €</b>

## 2.2 - Les recettes d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	546 373,26 €	586 143,80 €
041.	Opérations patrimoniales	0,00 €	3 960,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 355 075,01 €	881 320,81 €
13.	Subventions d'investissement	21 236,16 €	87 047,19 €
<b>Total recettes</b>		<b>1 922 684,43 €</b>	<b>1 558 471,80 €</b>

**Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections** s'établit à 586 143,80 €, soit une hausse de 39 770,54 € (+ 7,28 %), conformément au plan d'amortissement des biens.

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** s'élève à 3 960,00 €. Ce chapitre est en corrélation avec les dépenses d'ordre d'investissement inscrites au chapitre 041 pour la sortie des frais d'études et d'insertion de l'inventaire par leur intégration au bien final.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** s'établit à 881 320,81 €, une diminution de 473 754,20 € (- 34,96 %). Ce montant regroupe les excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 748 567,85 € (- 395 897,13 €) et le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 132 752,96 € (- 77 857,07 €).

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** atteint 87 047,79 €, en hausse de 65 811,03 € (+ 309,90 %). Ce montant comprend l'aide de l'ADEME et de la Région Occitanie pour les investissements associés à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets, ainsi que le versement de l'acompte relatif à la subvention obtenue du Fonds verts dans le cadre du déploiement d'un réseau de composteurs collectifs sur le territoire.

Les recettes d'investissement sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

OPERATIONS		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	546 373,26 €	586 143,80 €
OPFI.	Opération financière	546 373,26 €	586 143,80 €
041.	Opérations patrimoniales	0,00 €	3 960,00 €
OPFI.	Opération financière	0,00 €	3 960,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 355 075,01 €	881 320,81 €
OPFI.	Opération financière	1 355 075,01 €	881 320,81 €
13.	Subventions d'investissement	21 236,16 €	87 047,19 €
18.	Biodéchets	21 236,16 €	87 047,19 €
<b>Total recettes</b>		<b>1 922 684,43 €</b>	<b>1 558 471,80 €</b>

## LE BUDGET ANNEXE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

### **Compte administratif 2025 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau**

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	565 183,73 €	742 457,21 €	177 273,48 €
Section d'investissement	478 407,63 €	577 562,49 €	99 154,86 €
<b>Total du budget</b>	<b>1 043 591,36 €</b>	<b>1 320 019,70 €</b>	<b>276 428,34 €</b>

### En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 177 273,48 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 0,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 177 273,48 €.

### En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 99 154,86 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 937 646,63 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 1 036 801,49 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 est de - 119 298,34 €.

Le solde de la section d'investissement de l'exercice 2025 est de 917 503,15 €.

## 1 - La section d'exploitation

### 1.1 - Les dépenses d'exploitation

Chapitres		CA 2024	CA 2025
011.	Charges à caractère général	80 529,60 €	71 737,80 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	56 785,32 €	68 720,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 031,38 €	278 615,25 €
65.	Autres charges de gestion courante	105 380,00 €	106 531,54 €
66.	Charges financières	50 723,93 €	39 579,14 €
67.	Charges exceptionnelles	17 287,19 €	0,00 €
Total dépenses		572 737,42 €	565 183,73 €

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** s'établit à 71 737,80 €, en baisse de 8 791,80 € (- 10,92 %). Ces crédits comprennent notamment la refacturation de la pose et dépose des réseaux d'alimentation sur Vendres Littoral (paillotes et postes de secours) et les frais d'assurance. En 2025, la prestation facturée par la commune de Vendres a été minorée afin de compenser un trop perçu en 2024. Les frais d'assurance ont également baissé au cours de cette année.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** s'établit à hauteur de 68 720,00 €, en hausse de 11 934,68 € (+ 21,02 %). Il s'agit du remboursement des charges liées aux salaires, l'ensemble de la rémunération du personnel est inscrit sur le budget Assainissement qui refacture 50,00 % de ces charges au budget Eau. La progression s'explique notamment par le recrutement d'un agent à compter d'octobre 2025.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à hauteur de 278 615,25 €, en hausse de 16 583,87 € (+ 6,33 %) conformément au plan d'amortissement des immobilisations après les travaux de mise à jour de l'inventaire.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** s'établit à hauteur de 106 531,54 €, en hausse de 1 151,54 € (+ 1,09 %). Il s'agit principalement du remboursement du paiement des annuités d'emprunt auprès du SIVOM d'Ensérune, de la participation à l'administration générale du SIVOM et de l'adhésion au SMETA.

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



**Chapitre 66 - Charges financières** s'établit à hauteur de **39 579,14 €**, en baisse de 11 144,79 € (- 21,97 %) conformément au plan d'extinction de la dette du budget, hors remboursement des intérêts des emprunts de la commune de Colombiers au budget Assainissement.

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.** Il s'agit principalement de dépenses liées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Aucune écriture n'est à constater en 2025.

## 1.2 - Les recettes d'exploitation

	Chapitres	CA 2024	CA 2025
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 119,50 €	139 345,69 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	630 770,86 €	559 333,02 €
74.	Subventions d'exploitation	4 793,33 €	4 793,33 €
75.	Autres produits de gestion courante	0,97 €	0,00 €
77.	Produits exceptionnels	0,00 €	38 985,17 €
	<b>Total recettes</b>	<b>771684,66 €</b>	<b>742 457,21 €</b>

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **139 345,69 €**, en hausse de 3 226,19 € (+ 2,37 %) conformément au plan d'amortissement des subventions.

**Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises** s'établit à **559 333,02 €**, en baisse de 71 437,84 € (- 11,33 %). Il s'agit du produit des surtaxes encaissées dont la baisse s'explique par la cessation d'activité de l'usine REFRESCO à Nissan-Lez-Enserune.

**Chapitre 74 - Subventions d'exploitation** s'établit à **4 793,33 €**, stable. Il s'agit du reversement de la part de l'attribution de compensation que le budget Principal ne verse plus à la commune de VENDRES après le transfert de compétence liée à la nappe Astienne.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.** Il s'agit principalement d'ajustements de TVA, aucune écriture n'est à constater en 2025.

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels** s'établit à **38 985,17 €**. Des pénalités ont été encaissées en application du protocole transactionnel relatif aux conventions de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec la société SUEZ EAU France. De plus, conformément à la convention financière dans le cadre d'une offre de concours concernant les travaux du lotissement Les Roselières à Vendres, la société HECTARE s'est acquittée du coût de l'opération. Il en est de même pour la société SNC 2JM en ce qui concerne les travaux de raccordement au réseau d'eau potable de l'ensemble des bâtisses du domaine Saint Paul à Lespignan.

## 2 - La section d'investissement

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 119,50 €	139 345,69 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	62 907,54 €	36 347,77 €
20.	Immobilisations incorporelles	23 210,50 €	104,17 €
21.	Immobilisations corporelles	30 169,88 €	67 038,38 €
23	Immobilisations en cours	6 089,80 €	235 571,62 €
<b>Total dépenses</b>		<b>530 019,22 €</b>	<b>478 407,63 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **139 345,69 €**. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement, en hausse de 3 226,19 € (+ 2,37 %) par rapport à 2024, conformément au plan d'amortissement des subventions après les travaux de mise à jour de l'inventaire.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** s'établit à **36 347,77 €**, en baisse de 26 559,77 € (- 42,22 %) conformément au plan d'extinction de la dette du budget, hors remboursement du capital des emprunts de la commune de Colombiers au budget Assainissement.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles** s'établit à **104,17 €**, soit une baisse de 23 106,33 € (- 99,55 %). Les études concernant le diagnostic des réseaux et l'actualisation des schémas directeurs de distribution d'eau potable ont été achevées en 2024.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** s'établit à **67 038,38 €**, soit une diminution de 234 653,50 € (- 77,78 %). Cela concerne les travaux sur les réseaux d'eau potable réalisés sur l'exercice 2025 sur l'ensemble des communes. Pour une meilleure gestion, les opérations d'investissement prévues sur plusieurs exercices ont été mandatées au chapitre 23, ce qui explique cette baisse par rapport à 2024.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** s'établit à **235 571,62 €**, soit une augmentation de 229 481,82 €. Ce chapitre concerne les travaux sur les réseaux d'eau potable s'étalant sur plusieurs exercices.

### 2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 031,38 €	278 615,25 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	62 235,18 €	298 947,24 €
13.	Subventions d'investissement	96 017,62 €	0,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>420 284,18 €</b>	<b>577 562,49 €</b>

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 278 615,25 €, en augmentation de 16 583,87 € (+ 6,33 %) conformément au plan d'amortissement des subventions après les travaux de mise à jour de l'inventaire.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à 298 947,24 €. Il s'agit du résultat d'exploitation de 2024 capitalisé au 1068 sur le budget 2025.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement. En 2025, aucune subvention n'a été perçue.

**LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES**

**Compte administratif 2025 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées**

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	1 482 709,56 €	1 537 267,68 €	54 558,12 €
Section d'investissement	773 869,63 €	1 194 289,12 €	420 419,49 €
<b>Total du budget</b>	<b>2 256 579,19 €</b>	<b>2 731 556,80 €</b>	<b>474 977,61 €</b>

**En section d'exploitation :**

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 54 558,12 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 112 308,48 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 166 866,60 €.

**En section d'investissement :**

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 420 419,49 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 145 127,10 €.

Le solde d'investissement de final l'exercice 2025 est donc 565 546,59 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 60 250,00€.

Le solde de la section d'investissement de l'exercice 2025 est de 505 296,59 €.

**1 - La section d'exploitation**

**1.1 - Les dépenses d'exploitation**

Chapitres		CA 2024	CA 2025
011.	Charges à caractère général	1 710 17,49 €	409 307,62 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	113 356,50 €	136 818,20 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 219 97,04 €	4 28 627,43 €
65.	Autres charges de gestion courante	199 072,82 €	17 050,45 €
66.	Charges financières	67 788,26 €	65 468,28 €
67.	Charges exceptionnelles	18 504,86 €	421 768,17 €
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 930,88 €	3 669,41 €
<b>Total dépenses</b>		<b>993 667,85 €</b>	<b>1 482 709,56 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** s'établit à **409 307,62 €**, en hausse de 238 290,13 € (+ 139,34 %). Cette forte hausse s'explique d'une part par la signature du marché public conclu pour l'exploitation de la station d'épuration de Nissan dont les dépenses ont été affectées au chapitre 011 alors qu'elles étaient imputées au chapitre 65 en 2024, soit un montant de 219 755,00 €. D'autre part par la tranche conditionnelle du marché d'assistance pour l'étude du mode d'organisation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif dont le coût de 79 088,00 € en 2025 a été réparti à parts égales entre le budget de l'Assainissement et celui de l'Eau.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** en hausse de 23 461,70 € (+ 20,70 %) par rapport à 2024 pour s'établir à un montant de **136 818,20 €**. Cette progression s'explique notamment par le recrutement d'un agent à compter d'octobre 2025. L'ensemble de la rémunération du personnel est inscrit sur le budget Assainissement qui refacture 50,00 % des charges au budget Eau.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **428 627,43 €**, en hausse de 6 630,39 € (+ 1,57 %), conformément au plan d'amortissement des immobilisations après les travaux de mise à jour de l'inventaire.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** s'établit à **17 050,45 €**, une diminution de 182 022,37 € (- 91,44 %) qui s'explique notamment par le transfert au chapitre 011 des charges d'exploitation de la station d'épuration de Nissan à la suite de la signature du nouveau marché avec les entreprises Suez et Compost Environnement, soit un montant de 219 755,00 €.

**Chapitre 66 - Charges financières** s'établit à **65 468,28 €**, en baisse de 2 319,98 € (- 3,42 %), qui correspond aux intérêts d'emprunt réglés à l'échéance et aux Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** s'établit à **421 768,17 €**, en hausse de 403 263,31 €. En 2025, le titre n°192/2024 d'un montant de 414 568,00 € émis à l'encontre de la société J&C a en effet été annulé conformément au protocole transactionnel concernant la STEP mixte de Nissan-Lez-Enserune. Les autres dépenses de ce chapitre correspondent à des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) de 2024 qui ont été annulées.

**Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions** s'établit à **3 669,41 €**, soit une augmentation de 1 738,53 € (+ 90,04 %). La provision constituée dès qu'une créance apparaît comme douteuse est réévaluée chaque année en fonction des créances de plus de deux ans susceptibles de ne pas être recouvrées.

## 1.2 - Les recettes d'exploitation

	Chapitres	CA 2024	CA 2025
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 158,69 €	126 895,13 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>o</sup> de services, marchandises	1 035 238,09 €	992 566,34 €
74.	Subventions d'exploitation	89 716,08 €	0,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	3,16 €	1,80 €
77.	Produits exceptionnels	4 16 068,00 €	4 17 804,41 €
	<b>Total recettes</b>	<b>1 673 184,02 €</b>	<b>1 537 267,68 €</b>

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections** s'établit à 126 895,13 €, en diminution de 5 263,56 € (- 3,98 %) conformément au plan d'amortissement des subventions après les travaux de mise à jour de l'inventaire.

**Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises** s'établit à 992 566,34 €, en baisse de 42 671,75 € (- 4,12 %). Il s'agit des surtaxes encaissées, de la facturation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et de la refacturation du coût du personnel au budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau. La diminution du nombre de PFAC liée au recul du nombre de logements raccordés explique principalement la diminution des recettes de ce chapitre.

**Chapitre 74 - Subventions d'exploitation.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'Eau est entrée en vigueur, mettant fin aux primes pour performance épuratoire.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** s'établit à hauteur de 1,80 €, en baisse de 1,36 € (- 43,04 %). Il s'agit des régularisations du prélèvement à la source et ajustements de TVA.

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels** s'établit à 417 804,41 €, en hausse de 1 736,41 € (+ 0,42 %). Après annulation du titre de recette émis en 2024 à l'encontre de la société J&C (ex-Refresco) pour les travaux de réparations de la STEP de Nissan-Lez-Ensérune rendus nécessaires après la cessation d'activité de l'usine, un nouveau titre a été émis en 2025 dans le cadre du protocole transactionnel (350 000,00 €). Des pénalités ont également été encaissées à l'occasion du protocole transactionnel relatif aux conventions de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec la société SUEZ EAU France (44 703,75 €). Enfin, conformément à la convention financière concernant les travaux du lotissement Les Roselières à Vendres, la société HECTARE s'est acquittée du coût de l'opération (20 249,00 €). Un remboursement exceptionnel a également été titré pour 2 852,16 €.

## 2 - La section d'investissement

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 158,69 €	126 895,13 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	24 1705,46 €	277 408,50 €
20.	Immobilisations incorporelles	74 041,40 €	8 654,17 €
21.	Immobilisations corporelles	507 231,12 €	91 234,59 €
23	Immobilisations en cours	109 126,84 €	269 677,24 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 064 263,51 €</b>	<b>773 869,63 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à 126 895,13 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement, en baisse de 5 263,56 € (- 3,98 %) par rapport à 2024 conformément au plan d'amortissement des subventions après les travaux de mise à jour de l'inventaire.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** s'établit à **277 408,50 €**, en hausse de **35 703,04 €** (+ 14,77 %) conformément au plan d'extinction de la dette du budget. Il s'agit du remboursement du capital des emprunts contractés.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles** s'établit à **8 654,17 €**, soit une baisse de **65 387,23 €** (- 88,31 %). Les études concernant le diagnostic des réseaux et l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement collectif ont été achevées en 2024.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** s'établit à **91 234,59 €**, soit une baisse de **415 996,53 €** (- 82,01 %). Il s'agit de travaux sur les réseaux d'assainissement collectif réalisés en 2025 sur l'ensemble des communes. Pour une meilleure gestion, les opérations d'investissement prévues sur plusieurs exercices ont été mandatées au chapitre 23, ce qui explique cette baisse par rapport à 2024.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** s'établit à **269 677,24 €**, soit une augmentation de **160 550,40 €** (+ 147,12 %). Ce chapitre concerne les travaux sur les réseaux d'assainissement collectif s'étalant sur plusieurs exercices.

## 2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	421997,04 €	428 627,43 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	86 611,20 €	667 207,69 €
13.	Subventions d'investissement	132 971,00 €	98 454,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>64 1579,24 €</b>	<b>1 194 289,12 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **428 627,43 €**, en augmentation de **6 630,39 €** (+ 1,57 %) conformément au plan d'amortissement des subventions après les travaux de mise à jour de l'inventaire.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** s'établit à **667 207,69 €**, en augmentation de **580 596,49 €** (+ 670,35 %). Il s'agit du résultat d'exploitation de 2024 capitalisé au 1068 sur le budget 2025.

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** s'établit à **98 454,00 €**, en baisse de **34 517,00 €** (- 25,96 %). Il s'agit du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement collectif ainsi que du premier acompte de la subvention attribuée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds Vert »), afin de financer l'étude pour les travaux de réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Nissan-Lez-Ensérune et l'étude de faisabilité de la station d'épuration du littoral de Vendres.

**LE BUDGET ANNEXE PORT DEPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE****LE CHICHOULET****Compte administratif 2025 du budget annexe du Port Départemental de Vendres en Domitienne  
Le Chichoulet**

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	670 281,89 €	679 954,97 €	9 673,08 €
Section d'investissement	55 419,17 €	80 051,08 €	24 631,91 €
<b>Total du budget</b>	<b>725 701,06 €</b>	<b>760 006,05 €</b>	<b>34 304,99 €</b>

**En section d'exploitation :**

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à **9 673,08 €**.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à **12 908,29 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc **22 581,37 €**.

**En section d'investissement :**

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à **24 631,91 €**.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à **108 929,11 €**.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc **133 561,02 €**.

Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2025 est de **- 166,97 €**.

Le solde de la section d'investissement de l'exercice 2025 est de **133 394,05 €**.

**1 - La section d'exploitation****1.1 - Les dépenses d'exploitation**

Chapitres		CA 2024	CA 2025
011.	Charges à caractère général	260 524,03 €	256 277,89 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	308 941,33 €	316 058,98 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 277,88 €	78 776,08 €
65.	Autres charges de gestion courante	1408,74 €	2 035,57 €
66.	Charges financières	5 166,02 €	4 017,01 €
67.	Charges exceptionnelles	3 763,35 €	5 519,65 €
68.	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 115,35 €	7 596,71 €
<b>Total dépenses</b>		<b>664 196,70 €</b>	<b>670 281,89 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** s'établit à **256 277,89 €**, en diminution de **4 246,14 €** (- 1,63 %) notamment en raison d'une baisse du coût de l'énergie - **8 017,47 €** et de l'augmentation des réparations sur les biens mobiliers + **4 559,92 €**.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** s'établit à hauteur de **316 058,98 €**, en augmentation de **7 117,65 €** (+ 2,30 %). Il concerne les charges de personnel dont la progression s'explique notamment par la hausse du point d'indice + 1.5 % à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 et des 5 points supplémentaires conventionnels en année pleine.

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **78 776,08 €**, en hausse de 1 498,20 € (+ 1,94 %) qui s'explique par une augmentation des amortissements des biens (+ 8 438,11 €) après mise à jour de l'inventaire mais aussi par une diminution des provisions réalisées pour risques et charges (- 6 939,91 €).

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** s'établit à **2 035,57 €**, en hausse de 626,83 € (+ 44,50 %). Cela correspond notamment aux frais de fonctionnement du logiciel de pilotage de la masse salariale répartis entre le budget Principal et les budgets annexes.

**Chapitre 66 - Charges financières** s'établit à **4 017,01 €**, en baisse de 1 149,01 € (- 22,24 %). Les intérêts des emprunts diminuent conformément au plan d'extinction de la dette du budget et à la tendance à la baisse du taux de l'emprunt indexé.

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** s'établit à **5 519,65 €**, en hausse de 1 756,30 € (+ 46,67 %). Il s'agit des remboursements de badges à l'issue des restitutions des emplacements accordés dans le port.

**Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions** s'établit à **7 596,71 €**, en hausse de 481,36 € (+ 6,77 %) et correspond aux provisions constituées dans le cadre d'arbitrages en cours sur de charges à payer.

## 1.2 - Les recettes d'exploitation :

Chapitres		CA 2024	CA 2025
013.	Atténuations de charges	1783,96 €	751,48 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47959,58 €	17991,28 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	478 896,45 €	511297,69 €
75.	Autres produits de gestion courante	138 686,46 €	148 868,52 €
77.	Produits exceptionnels	63,67 €	1046,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>667 390,12 €</b>	<b>679 954,97 €</b>

**Chapitre 013 - Atténuations de charges** s'établit à **751,48 €**, en diminution de 1 032,48 € (- 57,88 %) et correspond aux remboursements par l'assurance d'une partie des salaires des agents en maladie.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **17 991,28 €**, en baisse de 29 968,30 € (- 62,49 %), notamment en raison d'une moindre reprise de provision pour risques en 2025 (- 25 242,09 €) et d'une baisse des amortissements des subventions d'investissement perçues (- 4 726,21 €).

**Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises** s'établit à **511 297,69 €**, en hausse de 32 401,24 € (+ 6,77 %). Il s'agit du produit des redevances pour l'occupation de postes d'amarrage au Port du Chichoulet, dont les tarifs ont été augmentés en 2025.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** concerne les autorisations d'occupation temporaires pour les kiosques et s'établit à **148 868,52 €**, en augmentation de 10 182,06 € (+ 7,34 %) en raison de l'augmentation des tarifs en 2025.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels s'établit à 1 046,00 €, soit une hausse de 982,33 €, qui s'explique notamment par un remboursement des frais liés à la protection fonctionnelle d'un agent et le remboursement de formations.

## 2 - La section d'investissement

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 959,58 €	17 991,28 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	10 371,68 €	10 473,23 €
20.	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21.	Immobilisations corporelles	21 384,46 €	14 954,66 €
23.	Immobilisations en cours	14 109,00 €	12 000,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>93 824,72 €</b>	<b>55 419,17 €</b>

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 17 991,28 €, en baisse de 29 968,30 € (- 62,49 %), notamment en raison d'une diminution des reprises de provision pour risques en 2025 (- 25 242,09 €) et d'une baisse des amortissements des subventions d'investissement perçues (- 4 726,21 €).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à 10 473,23 €, en légère hausse de 101,55 € (+ 0,98 %) conformément au plan de désendettement du budget.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à 0,00 €. Il n'y a pas eu d'étude en 2025.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à 14 954,66 €, en baisse de 6 429,80 € (- 30,07 %).

Chapitre 23 - Immobilisations en cours s'établit à 12 000,00 €, en baisse de 2 109,00 € (- 14,95 %) et concerne la mise en œuvre et le suivi annuel des installations « Biohut ».

### 2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 277,88 €	78 776,08 €
13.	Subventions d'investissement	13 575,00 €	1 275,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>90 852,88 €</b>	<b>80 051,08 €</b>

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 78 776,08 €, en hausse de 1 498,20 € (+ 1,94 %) qui s'explique par une augmentation des amortissements des biens (+ 8 438,11 €) après une mise à jour de l'inventaire mais aussi par une diminution des provisions réalisées pour risques et charges (- 6 939,91 €).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement s'établit à 1 275,00 €, en baisse de 12 300,00 € (- 90,61 %) il s'agit de subventions pour l'installation de nurseries artificielles dont l'essentiel a été perçu en 2024.

## LE BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le budget annexe GEMAPI ne comporte qu'une section de fonctionnement, il n'y a pas de section d'investissement.

### Compte administratif 2025 du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	309 294,87 €	428 977,20 €	119 682,33 €
<b>Total du budget</b>	<b>309 294,87 €</b>	<b>428 977,20 €</b>	<b>119 682,33 €</b>

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 119 682,33 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 221 695,10 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 341 377,43 €.

#### 1- Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
014.	Atténuations de produits	5 634,00 €	11 715,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	299 479,76 €	297 579,87 €
<b>Total dépenses</b>		<b>305 113,76 €</b>	<b>309 294,87 €</b>

Chapitre 014 - Atténuations de produits s'établit à 11 715,00 €, est en augmentation de 6 081,00 € (+107,93 %) et correspond aux exonérations de la taxe GEMAPI de certains contribuables.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'établit à 297 579,87 €, en baisse de 1 899,89 € (- 0,63 %). Il s'agit des cotisations au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) soit 82 736,06 € et au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) soit 214 843,81 €.

#### 2- Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2024	CA 2025
731.	Fiscalité locale	302 632,00 €	305 587,00 €
74.	Dotations et participations	123 390,20 €	123 390,20 €
<b>Total recettes</b>		<b>426 022,20 €</b>	<b>428 977,20 €</b>

Chapitre 731 - Fiscalité locale s'établit à 305 587,00 €, en augmentation de 2 955,00 € (+ 0,98 %). Il s'agit du produit de la taxe GEMAPI. Cette recette est nécessaire en prévision d'un appel de cotisation du SMDA de 400 000,00 € en 2027 destiné à contribuer au financement de gros travaux dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) III et IV.

Chapitre 74 – Dotations et participations est stable à hauteur de 123 390,20 €. Il s'agit du versement par le budget Principal des participations ex-communales pour 114 365,20 € et d'une dotation de compensation de la taxe GEMAPI pour 9 025,00 €.

## LE BUDGET ANNEXE ZONE ÉCONOMIQUE VIA EUROPA

### Compte administratif 2025 du budget annexe de la Zone Économique Via Europa

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	7 623 764,38 €	7 623 764,38 €	0,00 €
Section d'investissement	7 671 263,66 €	7 191 492,22 €	-479 771,44 €
<b>Total du budget</b>	<b>15 295 028,04 €</b>	<b>14 815 256,60 €</b>	<b>-479 771,44 €</b>

#### En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 0,00 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 0,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 0,00 €.

#### En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à - 479 771,44 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 1 714 105,14 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 1 234 333,70 €.

Le résultat des restes à réaliser 2025 s'établit 0,00 €.

Le solde de la section d'investissement est de 1 234 333,70 €.

### 1 - La section de fonctionnement

#### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		CA 2024	CA 2025
011.	Charges à caractère général	60 097,23 €	64 221,89 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 086 591,50 €	7 191 492,22 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	62 900,54 €	35 694,57 €
65.	Autres charges de gestion courante	5 059,65 €	0,17 €
66.	Charges financières	62 900,54 €	35 694,57 €
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	296 660,96 €
<b>Total dépenses</b>		<b>7 277 549,46 €</b>	<b>7 623 764,38 €</b>

Chapitre 011 – Charges à caractère général s'établit à hauteur de 64 221,89 €, en hausse de 4 124,66 € (+ 6,86 %). Ce chapitre concerne les dépenses (études, travaux etc.) pour la mise en œuvre du projet d'extension de la Zone d'Aménagement Économique ainsi que le paiement des taxes foncières.

**Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections** s’établit à de **7 191 492,22 €**, en hausse de 104 900,72 € (+ 1,48 €). Il s’agit des écritures d’ordre relatives à la comptabilisation de la valeur initiale des stocks de terrains.

**Chapitre 043 – Opérations d’ordre à l’intérieur de la section de fonctionnement** s’élève à **35 694,57 €**, en baisse de 27 205,97 € (- 43,25 %). Il s’agit de la neutralisation des intérêts d’emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final de l’exercice 2025.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** s’établit à **0,17 €**, en baisse de 5 059,48 € (- 100,00 %). Pour 2025, ce chapitre comprend uniquement la régularisation des arrondis de centimes de TVA.

**Chapitre 66 – Charges financières** s’élève à **35 694,57 €**, en baisse de 27 205,97 € (- 43,25 %) en raison du passage à taux fixe en 2025 de l’emprunt à taux variable.

**Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions** s’élève à **296 660,96 €**. Il s’agit d’une provision pour litige entre la commune de Vendres et la Communauté des communes La Domitienne.

### 1.3 - Les recettes de fonctionnement

Chapitre		CA 2024	CA 2025
042.	Opérations d’ordre de transfert entre sections	7 191 492,22 €	7 576 819,22 €
043.	Opérations d’ordre à l’intérieur de la section de fonct.	62 900,54 €	35 694,57 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	11 250,00 €
74.	Dotations et participations	2 955,00 €	0,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,59 €
Total recettes		7 257 347,76 €	7 623 764,38 €

**Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections** s’établit à **7 576 819,22 €**, en hausse de 385 327,00 € (+ 5,36 %) et correspond aux écritures d’ordre relatives à la comptabilisation de la valeur finale des stocks de terrains.

**Chapitre 043 – Opérations d’ordre à l’intérieur de la section de fonctionnement** s’élève à **35 694,57 €**, en baisse de 27 205,97 € (- 43,25 %). Il s’agit de la neutralisation des intérêts d’emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final de l’exercice 2025.

**Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses** s’établit à **11 250,00 €** et correspond au remboursement de travaux par un opérateur privé pour la réalisation de deux accès à sa parcelle.

**Chapitre 74 – Dotations et participations** s’établit à **0,00 €**.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante s'établit à 0,59 € et correspond à la régularisation des arrondis de centimes de TVA.

## 2 - La section d'investissement

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitre		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 191 492,22 €	7 576 819,22 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	94 444,44 €	94 444,44 €
Total dépenses		7 285 936,66 €	7 671 263,66 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 7 576 819,22 €, en hausse de 385 327,00 € (+ 5,36 %) et correspond aux écritures d'ordre relatives à la comptabilisation de la valeur finale des stocks de terrains.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées est stable à hauteur de 94 444,44 €, stable et concerne le remboursement du capital des emprunts.

### 2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitre		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 086 591,50 €	7 191 492,22 €
Total recettes		7 086 591,50 €	7 191 492,22 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 7 191 492,22 €, en hausse de 104 900,72 € (+ 1,48 €). Il s'agit des écritures d'ordre relatives à la comptabilisation de la valeur initiale des stocks de terrains.

## LE BUDGET ANNEXE ZONE ÉCONOMIQUE SAINT AUBIN

### Compte administratif 2025 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	1 297 202,40 €	1 297 202,40 €	0,00 €
Section d'investissement	1 297 202,40 €	1 288 454,94 €	-8 747,46 €
Total du budget	2 594 404,80 €	2 585 657,34 €	-8 747,46 €

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 0 €

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 0 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 0 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à - 8 747,46 €.

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à - 1 288 454,94 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc - 1 279 202,40 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit 0,00 €.

Le solde de la section d'investissement est de - 1 279 202,40 €.

## 1 - La section de fonctionnement

### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		CA 2024	CA 2025
011.	Charges à caractère général	1 288 454,94 €	8 747,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 288 454,94 €
65.	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,46 €
Total dépenses		1 288 454,94 €	1 297 202,40 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général s'établit à hauteur de 8 747,00 €, en baisse de 1 279 707,94 € (- 99,32 %). Ce chapitre concerne les dépenses de travaux de réalisation d'un merlon ainsi que le paiement des taxes foncières.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à de 1 288 454,94 €. Il s'agit des écritures d'ordre relatives à la comptabilisation la valeur initiale des stocks de terrains.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'établit à 0,46 €. Ce chapitre comprend la régularisation des arrondis de centimes de TVA.

### 1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitre		CA 2024	CA 2025
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 288 454,94 €	1 297 202,40 €
Total recettes		1 288 454,94 €	1 297 202,40 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 1 297 202,40 €, soit une hausse de 8 747,46 € (+ 0,68 %) et concerne les écritures d'ordre relatives à la comptabilisation de la valeur finale des stocks de terrains.

## 2 - La section d'investissement

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitre		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 288 454,94 €	1 297 202,40 €
Total dépenses		1 288 454,94 €	1 297 202,40 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 1 297 202,40 €, soit une hausse de 8 747,46 € (+ 0,68 %) et concerne les écritures d'ordre relatives à la comptabilisation de la valeur finale des stocks de terrains.

## 2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitre		CA 2024	CA 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 288 454,94 €
Total recettes		0,00 €	1 288 454,94 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à de 1 288 454,94 €. Il s'agit des écritures d'ordre relatives à la comptabilisation de la valeur initiale des stocks de terrains.